

Je cite ces faits pour bien faire comprendre l'importance de la mesure que nous discutons dans ce moment. Partout on éloigne les cimetières des grands centres afin de prévenir l'invasion des épidémies contagieuses. Ici, que voyons-nous? Où sont situés les cimetières des villes et des campagnes? La demeure des morts est placée au milieu des vivants. N'est-ce pas là un état de choses propre à jeter l'épouvante dans toute la population? N'est-ce pas une véritable épée de Damoclès que nous tenons suspendue au-dessus de nos têtes? Je me plais à reconnaître que nous jouissons d'un climat des plus salubres, mais devons-nous pour cela laisser exister des germes qui peuvent donner la mort à nos femmes et à nos enfants et à des milliers de citoyens? Non, la prudence, qui est la mère de la sûreté, nous enseigne d'observer les lois de l'hygiène et de prévenir les maux qui nous menacent sans cesse.

Je vais vous rapporter un fait qui se rattache à la question que je traite. Ceux qui ont voyagé en France et qui sont allés à Lyon, savent que cette ville s'élève sur le penchant d'une colline et qu'elle est approvisionnée d'eau par des sources situées sur l'autre penchant de la colline. Sur ce dernier versant, et à côtés des sources, on rencontre le cimetière. Il y a quelques années, il fut question d'agrandir le cimetière pour répondre aux besoins de la population. Quelques-uns proposèrent de l'agrandir en le prolongeant vers les sources; d'autres s'opposèrent à ce projet, parcequ'ils y voyaient un grand danger.

Pour résoudre la difficulté, on nomma une commission de médecins et d'hommes renommés par leur science. La commission fit une étude approfondie de la question, et dans le rapport qu'elle présenta à la ville de Lyon, elle condamna le projet d'agrandir le cimetière en le prolongeant vers les sources, parce que ces sources seraient alors contaminées et que l'eau deviendrait impotable. Ce rapport fut soumis à la faculté de médecine de Paris, composée des hommes les plus érudits de l'univers, et la faculté ratifia les conclusions de la commission de Lyon.

C'est un fait reconnu par tous les hommes de la science que nos cimetières canadiens sont mal situés, qu'ils sont trop près des églises et des villages. On aime que nos morts reposent à la porte du temple sacré et au pied de la croix. L'idée est belle; mais je le demande, est-ce que nous n'entretiendrions plus les mêmes sentiments de foi et de croyance à l'immortalité, si le cimetière se trouvait à cinq ou six milles de l'église? Est-ce que cette distance nous ferait oublier ceux qui ne sont plus? Non, je ne le crois pas; la véritable affection est plus durable que cela.

A Montréal, lorsqu'il s'est agi de choisir l'emplacement du cimetière actuel, on s'est dit alors qu'il n'y avait pas de danger de le placer à cet endroit, parce que la ville en est séparée par une haute montagne; mais on s'aperçoit aujourd'hui que l'on a